



Mairie de TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE

Département d'Eure et Loir

Communauté de Communes du Perche

6, Rue de la Mairie -28400 – TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE.

Tél. fax : 02 37 52 16 55

E-mail trizay.mairie@wanadoo.fr

Site <http://www.trizay-perche.org>



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 27 février 2014

FINANCES

Budget 2013

Les comptes administratifs et les comptes de gestion, à la clôture du 31 décembre 2013, ont été examinés et approuvés par le conseil municipal.

Les objectifs fixés pour 2013 ont été atteints : stabilisation des dépenses de fonctionnement et maintien du budget d'investissement.

Attribution des subventions pour 2014

Le maire rappelle les subventions votées en 2013 et propose de les reconduire pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal donne son accord pour alléger, à nouveau, les charges financières des familles afin d'aider au mieux les habitants de la commune tout en participant à « la solidarité extérieure »,

▪ Arrête :

Premièrement – Les subventions sont donc accordées aux organismes et associations en charge directe des activités des enfants, des associations et de l'aide à l'amélioration de l'environnement de la commune de la manière suivante :

« Enfants »

- ADOCCE 28 CE EP (Coopérative scolaire)	250 €
- Bibliothèque de prêt - Souancé	140 €
- Foyer rural – Vichères	50 €
- Ecole de musique municipale – Nogent	25 €/élève
- Voyage scolaire organisé par les professeurs (Collèges et lycées de Nogent)	25 €/élève

« Associations »

- Club du 3 ^{ème} Age – Trizay	100 €
- Anciens combattants – Trizay	100 €
- Comité des Fêtes de Trizay	100 €
- 100 Km du Perche	100 €

(Mme Bouhours et M. Vallée membres du comité des fêtes ne prennent pas part au vote)

« Environnement »

- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE 28)	100 €
---	-------

Deuxièmement – Sont accordées aussi, au titre de la « solidarité extérieure » les subventions suivantes :

- Croix Rouge – Nogent	50 €
- Association Française des sclérosés en plaques	50 €
- Comité de lutte contre le Cancer	50 €
- AFM (association française contre la myopathie)	50 €
- Marché Ambulant du Perche (MAP)	100 €

INFORMATION – COMMUNICATION

En route pour le festival d'Avignon 2014

Du 3 au 7 mars, la commune accueille *L'Arsenal d'Apparitions*, compagnie professionnelle de théâtre lyrique et musical, qui désire parfaire dans les meilleures conditions ses répétitions, avant de se produire au prochain festival d'Avignon.

Venez découvrir le jeudi 6 mars à 15 heures, à la salle de la Métairie, les coulisses de ce spectacle et le travail de ces cinq chanteurs comédiens.

Ils vous attendent pour vous présenter la bouffonnerie musicale d'Offenbach,
Le Jamjam le Bonbon de Bayonne. Entrée libre et gratuite.

Grand loto Samedi 8 mars à 14 heures à la Métairie, grand loto organisé par le Club du 3^{ème} âge. Venez nombreux... et gagnez !

Ecole Une exposition « arts visuels » aura lieu à la salle de la Métairie de Trizay du lundi 14 au vendredi 18 avril : visites les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16 heures 30 à 19 heures.

100 km du Perche La cinquième édition aura lieu le samedi 5 juillet 2014 au départ de Trizay. Les habitants de la commune sont invités à prendre contact avec P. Bouhours pour participer à l'organisation.

Travaux de voirie Comme prévu, les services de voirie du Conseil Général procéderont courant mars au curage des fossés bordant la route départementale 368/1 (Chainville-La Valinière) et la route départementale 112/1 (axe Saint-Serge-Coutretôt).

Elections municipales – 23 et 30 mars 2014

Le bureau de vote de la commune sera ouvert au public de 8 heures à 18 heures dans les locaux de la cantine scolaire de Trizay.

Les nouvelles dispositions de la loi du 17 mai 2013 modifient le déroulement habituel des élections :

1. Désormais, le jour du scrutin, seront affichés dans chaque bureau de vote le nombre de conseillers municipaux à élire par circonscription électorale (pour la commune de Trizay-Coutretôt-Saint-Serge : 11 personnes) ainsi que les noms et prénoms des personnes officiellement candidates et éligibles.

Ainsi, lors du dépouillement, les voix attribuées au nom des personnes n'ayant pas déposé leur candidature ne seront pas décomptées.

2. Au moment du vote, tout électeur et électrice devra impérativement justifier de son identité. En plus de la carte d'électeur, il sera ainsi demandé à chacun et chacune de présenter au choix un des titres suivants :

carte nationale d'identité

passport

carte vitale avec photographie

carte de famille nombreuse (avec photographie) délivrée par la SNCF

permis de conduire ...

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale

d'identité et du passeport qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

CALENDRIER

Jeudi 6 mars – 15 heures : Répétition du spectacle d'Offenbach (salle de la Métairie)

Samedi 8 mars – 14 heures : Loto (salle de la Métairie)

Lundi 10 mars : Retour des vacances scolaires

Mardi 11 mars : Réunion du Syndicat des eaux de la Berthe (D. Vallée et L. Bailleau)

Mercredi 19 mars : Réunion du Club du 3^{ème} âge (salle de la Métairie)

Jeudi 20 mars – 18 heures 30 : Réunion du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes

Dimanche 23 et 30 mars : Elections municipales

Mardi 1^{er} avril : Déjeuner spectacle organisé par le Club du 3^{ème} âge (Meaucé)

Mercredi 9 avril : Réunion du Club du 3^{ème} âge (salle de la Métairie)

Lundi 14 au vendredi 18 avril : Exposition *Arts visuels* (salle de la Métairie)